

Le lycée professionnel entame sa mue dès 2019

Cette filière, qui concerne un lycéen sur trois, connaît des taux d'insertion insuffisants dans le monde du travail.

MARIE-ESTELLE PECH
mepech@lefigaro.fr

ÉDUCATION Après le lycée général, dont la réforme va commencer dès septembre prochain avec la classe de seconde, c'est le lycée professionnel qui va être remanié entre 2019 et 2020. «*De trop nombreux emplois ne sont pas pourvus, autour de 300 000. Ce chiffre n'est pas acceptable. S'il y avait des formations plus insérantes pour nos élèves, ces offres trouveraient preneurs*», a déclaré Jean-Michel Blanquer lundi, en présentant ce plan après trois mois de concertation avec les organisations syndicales.

Cette filière, qui concerne un lycéen sur trois, connaît des taux d'insertion insuffisants (35 % des jeunes sont au chômage sept mois après la fin de leurs études), avec des situations très contrastées suivant les formations et les secteurs d'activité, affirme le ministère. Pour un sortant de niveau baccalauréat professionnel, les formations coiffure-esthétique ou hôtellerie-restauration-tourisme offrent de bons débouchés (autour de 60 %), contre 34 % pour gestion-administration, par exemple. Jean-Michel Blanquer a donc annoncé une refonte complète des diplômes pour qu'ils correspondent davantage aux besoins des

entreprises. La nouvelle carte des formations devrait réduire les effectifs d'élèves dans les filières qui insèrent mal sur le marché de l'emploi.

En seconde, les quelque 80 filières professionnelles seront regroupées en «familles de métiers», par exemple «numérique», «métiers de la beauté et du bien-être», «métiers de bouche», etc. Elles seront définies d'ici à la rentrée 2019. Le choix de la spécialité professionnelle finale ne se ferait plus qu'en classe de première, année où le lycée devra aussi peaufiner un «chef-d'œuvre», sur le modèle de ce qui se fait chez les Compagnons du tour de France. «*La spécialisation professionnelle à un métier sera réduite à deux ans au lieu de trois actuellement : ce sera synonyme d'une perte avérée de savoirs et de savoir-faire pour les jeunes*, critique le syndicat des professeurs de l'enseignement professionnel (SNUEP-FSU), très opposé à cette réforme. *C'est en contradiction totale avec les annonces médiatiques du ministre, qui prétend avoir pour objectif d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes.*»

«*Nous sommes partagés sur le sujet, car si les élèves se retrouvent en voie professionnelle, c'est qu'ils cherchent autre chose que l'enseignement général...*», indique Philippe Vincent, secrétaire général du SNPDEN-Unsa, pour qui cette réforme

«*ne constitue néanmoins pas un tremblement de terre*». Sur un plan plus pédagogique, la co-intervention entre un enseignant de matière générale et un enseignant de matière professionnelle est introduite en français et en mathématiques. Une nouveauté plutôt appréciée par le syndicat des chefs d'établissements, mais critiquée par celui des professeurs qui y voit l'occasion de diminuer les horaires des lycéens. Lesquels vont passer

«**La spécialisation à un métier sera réduite à deux ans au lieu de trois : ce sera synonyme d'une perte avérée de savoirs et de savoir-faire pour les jeunes**»

LE SNUEP-FSU

de 33 heures à 30 heures hebdomadaires.

Le ministre souhaite également la mise en place de campus dotés d'internats, regroupant des lycées professionnels, des incubateurs d'entreprises, des centres de formation d'apprentis ou encore des établissements d'enseignement supérieur. L'objectif est de faire émerger trois campus de ce type par région d'ici à 2022. En-

fin, la classe de terminale proposera deux modules : un pour les élèves visant l'insertion professionnelle après le bac, l'autre pour ceux qui souhaitent poursuivre en études supérieures. La rentrée 2018 verra ainsi l'ouverture de 2000 places en «classes passerelles», sas entre la terminale et le BTS, afin de mieux préparer les jeunes aux études supérieures.

Jean-Michel Blanquer veut par ailleurs que tous les lycées comptent une unité de formation par apprentissage, afin de «*dépasser l'opposition entre apprentissage et enseignement professionnel scolaire*». Le syndicat SE-Unsa, plutôt favorable à la réforme, appelle toutefois à «*surveiller de très près*» le développement de l'apprentissage dans les lycées, craignant une concurrence entre ces deux systèmes.

Si l'Association des régions de France considère que plusieurs des mesures annoncées vont dans le bon sens, comme la progressivité des choix (familles de métiers puis spécialité) ou l'ouverture plus grande au monde économique, y compris sur la redéfinition des diplômes, elle souligne le «*risque de cloisonnement des formations professionnelles initiales avec la politique de l'apprentissage livrée à la loi de l'offre et de la demande*» et le pilotage de la voie professionnelle confié au ministère de l'Éducation nationale et aux régions. ■